

Communiqué

Les dernières décisions de la Commission permanente

Lors de la Commission permanente du 19 septembre 2014, les élus ont réparti 1.765.146 €, dont 1.535.963 € de subventions.

Parmi les principales décisions :

Economie

Aide à l'investissement et à l'emploi : 218.000 € d'aides sous forme de prêts à taux zéro au bénéfice de 8 PME pour la réalisation de 1.097.782 € d'investissements, accompagnés de la création de 17 emplois.

Aide au développement de l'offre touristique : 49.000 € d'avance remboursable pour un projet de création de chambres d'hôtes à Balaives et Butz.

29.134 € à la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan pour la réhabilitation de la friche industrielle La Macérienne, à Charleville-Mézières.

Aide à l'amorçage : 20.000 € pour une association du canton de Monthermé pour le développement de ses activités dans la filière bois et l'insertion professionnelle.

Aide au conseil stratégique : 6.915 € au profit de 2 PME pour la réalisation de diagnostics de leur situation dans le but de pérenniser leurs activités.

Aide à la mise aux normes des petites entreprises : 4.150 € de subventions pour 2 entreprises qui effectuent des aménagements en matière de sécurité.

Aide à la participation des PME à des manifestations commerciales extérieures à la région : 2.263 € de subventions pour 2 entreprises.

Agriculture

82.037 € au profit de 20 éleveurs pour leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments d'élevage.

Aménagement du territoire

357.059 € de subventions pour permettre à 37 collectivités de sécuriser la voie publique (réfection de trottoirs, mise en place de radars pédagogiques ou de panneaux de signalisation...). Ces recettes proviennent du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour 2014.

248.986 € en faveur de 5 collectivités pour leurs opérations d'amélioration des réseaux et installations en eau potable.

107.081 € de subventions au profit de 9 collectivités pour les aider dans leurs travaux de voirie communale.

99.330 € de subventions au titre du Programme de rénovation urbaine (ANRU) pour 3 opérations de démolition de logements à Fumay et Sedan.

Solidarités

37.100 € de subventions à la Maison Ardennaise pour la construction de 18 logements locatifs sociaux Nouvion sur Meuse.

14.356 € de subventions pour permettre à 2 communes situées en territoire rural la réhabilitation de logements communaux.

4.575 € de subventions pour 2 collectivités qui effectuent des travaux de mise aux normes d'accessibilité des équipements publics.

2.000 € de subvention pour le centre social d'Orzy.

Education

220.565 € de subventions d'investissement pour les 5 collèges privés des Ardennes.

21.000 € de subvention au profit de l'Association ChampArdennaise pour la Promotion et la Performance de l'Industrie dans le cadre de l'opération Bravo l'Industrie.

2.022 € au profit des collèges de Rocroi - Maubert-Fontaine et de Fumay pour renouveler du matériel.

980 € pour une étudiante effectuant un séjour linguistique d'un an au Chili.

Formation

2.560 € pour 24 jeunes Ardennais qui suivent une formation BAFA, BAFD et BNSSA.

Sport

1.322 € de subventions de fonctionnement à 5 associations sportives départementales.

Culture et patrimoine

42.000 € de subventions réparties sur 3 ans pour 2 associations : Aymon Folk Festival et l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises.

28.238 € au titre du devoir de mémoire à 16 organismes (associations et communes).

17.500 € de subvention au profit de l'Office de Tourisme du Pays sedanais pour l'organisation de la Fête de la Gastronomie à Sedan.

14.100 € de subventions au profit de 12 communes ou associations pour l'organisation d'événements culturels (Fête des cerises au Chesnois-Auboncourt, actions du centre culturel André Dhôtel...).